

Compte rendu du CNESERAAV dématérialisé
du mardi 24 janvier 2023, de 14h30 à 17h30,

FO A est représentée par Nicolas GILOT accompagné de Jacqueline FAYOLLE

Ordre du jour suivant :

1. Approbation du projet de PV de la séance du CNESERAAV du 7 juillet 2022

Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part
0	1	11	0

**2. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA
a. spécialité « Aménagements paysagers »**

Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part
6	0	6	0

b. spécialité « Aquaculture »

Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part
6	0	6	0

Pour ces deux projets d'arrêté de création d'un BTSA pour la rentrée 2024, FO a voté contre notamment sur la possibilité de semestrialisation et donc du 100% CCF, contraire à notre attachement à la valeur nationale d'un diplôme garantie par des épreuves terminales nationales.

3. Avis sur une modification de l'habilitation des écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire : création d'un champ disciplinaire relatif à la clinique des nouveaux animaux de compagnie pour le diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires.

POURQUOI UN INTERNAT NAC

L'ensemble de la profession vétérinaire constate depuis plusieurs années une augmentation du nombre de consultations NAC. La demande des propriétaires concernant la qualité de soins de leurs animaux est la même que pour tout animal de compagnie. En 2019, la France comptait 3,8 millions de petits mammifères, 4,7 millions d'oiseaux d'ornement et plus de 2 millions de reptiles. Selon une enquête IFOP (2019), poules, lapins nains, canaris et autres nouveaux animaux de compagnie, sont en progression constante depuis quelques années. À lui seul, le lapin nain représente plus de 50 % des ventes de petits mammifères en animaleries et jardineries. Depuis 4 à 5 ans, les poules figurent parmi les NAC en forte croissance avec une progression des ventes de plus de 11 % par an. Douze millions d'oiseaux de basse-cour sont présents chez des particuliers.

Aujourd'hui l'attente des propriétaires sur la prise en charge médicale est la même quel que soit l'espèce. L'animal de compagnie fait partie de la famille, et les propriétaires sont tout aussi exigeants pour la prise en charge médicale d'un chien ou d'un chat que d'un NAC. En zone urbaine et périurbaine, les NAC représentent environ 15% de l'activité des vétérinaires canins. Le nombre d'annonces de postes avec des compétences en NAC est en pleine augmentation, ainsi que le développement de services 100% dédié aux NAC dans les structures vétérinaires. Les confrères et consœurs peinent à pourvoir ces postes.

L'enseignement NAC au sein des ENVF n'a cessé de croître au fil des ans et du développement de cette discipline, ce qui a donné lieu à des travaux communs de concertation entre les écoles afin d'harmoniser l'enseignement. L'enseignement NAC fait aussi partie des nécessités pour obtenir l'accréditation AEEEV. Ces critères sont d'ailleurs en train d'évoluer et vont devenir plus importants très prochainement.

L'European College of Zoological Medicine (ECZM) a été créé en 2009. Il est composé de 5 spécialités dont la médecine et la chirurgie des petits mammifères, des oiseaux et des reptiles et amphibiens. L'European Board of Veterinary Specialist (EBVS) a approuvé de manière définitive ces spécialités en 2019 et ces trois spécialités sont reconnues par le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires comme l'atteste l'Arrêté du 16 novembre 2021.

Aujourd'hui en France, 6 structures proposent ce type de résidanats accrédités par l'ECZM. De nombreuses formations post universitaires existent aujourd'hui : congrès national AFVAC, GENAC, ICARE, ExoticsCon, Yaboumba et rencontrent toujours un fort succès preuve de l'engouement des vétérinaires pour les formations NAC. Depuis 2019, l'EnvA propose un DE NAC qui se remplit plus d'une année à l'avance.

De plus en plus de clinique privée en France proposent ce qu'elles présentent comme des équivalents de ces formations ; on en compte aujourd'hui 13. Comme le demande l'EBVS, l'ECZM n'autorise que les vétérinaires ayant validé un internat rotatoire ou deux ans de pratique privée à postuler à un résidanat. Dans la pratique, en France, les postulants réalisent un internat Animaux de Compagnie et un assistanat NAC pour postuler à un résidanat. La création d'un internat NAC répondant aux critères de l'ECZM permettra aux postulants de gagner un an dans leur cursus professionnel afin de postuler directement à un résidanat ECZM après avoir validé leur internat NAC.

Actuellement, l'enseignement en tronc commun de la médecine et chirurgie des NAC dans les ENVF présente principalement les bases de la discipline et ne permet pas la gestion d'une clientèle régulière. Un internat d'approfondissement apparaît nécessaire pour former des praticiens autonomes tel que souhaité par les cliniques et cabinets recherchant un vétérinaire compétent en NAC.

Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part
0	0	12	0

FO a voté pour car cette nouvelle habilitation vétérinaire répond à une demande de la société, de plus il est nécessaire que les écoles publiques s'engagent dans cette voie pour ne pas laisser des organismes privés proposer des formations hors cadre réglementaire.

4. Questions diverses :

Pour les universités, on apprend par une dépêche AEF, que le versement des crédits du plan de relance pour la création de places est suspendu en 2023.

Question FOA : le sup agricole est-il concerné ?

Réponse : le sup agricole n'est pas concerné.